

Les subsides

La situation n'est pas très claire. Il n'est toutefois pas normal que la ministre de l'Environnement rejette toute responsabilité sur les provinces. Il n'est pas normal non plus que nous n'appliquions pas la loi en vigueur ou que nous constatons qu'une loi formulée à une certaine époque a peut-être été édulcorée.

Je voudrais rappeler les propos tenus par la ministre de l'Environnement et qui figurent dans le harsard. Je tiens à citer ce qu'elle a déclaré et les fréquentes allusions qu'elle a faites à la compétence des provinces en faisant valoir que nous ne devrions peut-être pas être aussi inflexibles que le suggèrent certains députés de l'opposition.

Je voudrais vous lire ces quelques mots extraits des débats de la Chambre des communes:

J'ai dit au début que nous sommes d'accord sur le principe du bill et sur ses objectifs. Mais nous tenons à ce que ces objectifs soient atteints avec un minimum de frais ou de contraintes, et un minimum d'entraves à l'activité des transporteurs et des utilisateurs.

Après quoi ce député a déclaré:

... le bill est en réalité une extension du Code criminel, et non seulement une mesure législative concernant les transports.

Ces paroles sont celles que le ministre des Transports actuel (M. Mazankowski) a prononcées au nom du parti progressiste conservateur le 16 février 1979 alors que le gouvernement libéral venait de présenter un projet de loi. Cette loi a été modifiée. La mesure adoptée en février 1979 visait à assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement lors du transport de marchandises dangereuses. La loi qui figure dans les statuts a été adoptée en 1979 par le gouvernement qui a succédé au gouvernement libéral. C'est le ministre des Transports, dont je viens de citer les paroles, qui a fait adopter cette mesure au nom du gouvernement. Il s'agissait de la Loi tendant à assurer la sécurité du public au cours du transport des marchandises dangereuses.

En 1979, le député de Davenport (M. Caccia) a répété à maintes reprises pourquoi le mot environnement avait été supprimé du titre et même de la totalité du projet de loi. Je pense que cela explique assez bien les choses, monsieur le Président. Le ministre des Transports a déclaré, en présentant la loi actuellement en vigueur, comme nous pouvons le lire dans le harsard du 27 novembre 1979:

Ces députés constateront que le bill à l'étude a été considérablement remanié... Ce remaniement a fait suite à des entretiens détaillés et prolongés avec les représentants des industries en cause et des provinces, comme je l'ai dit plus tôt... Cependant, à mesure que le temps a passé et que le gouvernement fédéral a pu prouver qu'il voulait la collaboration des intéressés et non l'affrontement, les discussions sont devenues plus fécondes.

Lorsque vous souhaitez éviter les affrontements avec les gouvernements provinciaux et les industries visées, elles deviennent, en effet, de plus en plus fécondes. Imaginez simplement, monsieur le Président, que le parti juge préférable de ne pas imposer des frais ou des difficultés exagérées, ou encore des restrictions trop sévères aux transporteurs et aux expéditeurs. Une telle ligne de pensée va tout à fait à l'encontre d'une

loi censée protéger les gens et l'environnement lors du transport de marchandises dangereuses.

Ce qu'il y a lieu de retenir, c'est que vous estimez simplement que ce problème regarde les administrations provinciales et que ces dernières n'appliquent pas leur loi ou se conduisent comme le gouvernement de l'Ontario l'a fait en 1979 en adoptant une mesure qu'il n'a jamais proclamée. L'Ontario vient d'acheter des produits chimiques pour pulvériser plus d'un million d'hectares dans la province, mais cette nouvelle ne peut être annoncée avant le lendemain des élections. Que se passe-t-il, si le gouvernement provincial est compétent en la matière, comme celui de l'Ontario, mais qu'il ne fait absolument rien alors qu'on a trouvé des poissons présentant des tumeurs cancéreuses et que seule la Division des eaux intérieures du ministère de l'Environnement effectue des études à l'aide d'une ou deux années-personnes?

Que faut-il penser de la négligence actuelle du gouvernement de l'Ontario qui n'a jamais proclamé une loi dûment adoptée sur les déversements, qui a acheté le matériel pour le plus vaste programme d'arrosage aérien de l'histoire de cette province, matériel qu'il garde en entreposage et qui, après avoir consulté le Service canadien de la faune sur les dates d'application d'un tel programme, fait soudainement volte-face en disant qu'il ne peut annoncer pareille mesure avant les élections? Le gouvernement de l'Ontario a choisi le type d'herbicides qu'il utilisera pour éliminer les feuillus. Il ne veut pas que les gens s'en chargent eux-mêmes. Il fera vaporiser des produits chimiques destinés à tuer les feuillus dans certaines régions de l'Ontario, surtout dans le Nord, si je ne m'abuse, du moins, c'est ce que ses représentants m'ont dit. Que se passe-t-il lorsque des gouvernements provinciaux n'emboîtent pas le pas ou quand ils s'amusent, comme le gouvernement de l'Ontario, à jouer un jeu politique en retardant l'application de produits chimiques?

Quand un gouvernement provincial a la compétence dans un domaine, mais refuse d'agir, il me semble que c'est au gouvernement fédéral à prendre la relève. Dans nombre de lois, notamment dans celle sur le transport de substances dangereuses en vigueur actuellement, il y a un article qui stipule que le gouvernement fédéral a le droit d'imposer ses propres normes si le gouvernement provincial concerné n'a rien fait au bout de 12 mois. Et lorsqu'on manque de perspicacité au point de ne tenir aucun compte des effets à long terme de certains produits chimiques sur l'environnement et sur la population, on est indiscutablement coupable de négligence.

On pourrait mentionner le cas des BPC ou du fénithrothion qui serviront à vaporiser un million d'hectares dans le Nord de l'Ontario après les élections, une décision dont le ministre a connaissance. On pourrait aussi parler du Roundup, un produit chimique qu'on utilise comme herbicide et de bien d'autres produits chimiques également. L'important, c'est que des lois ont été adoptées pour rien puisqu'on ne les applique pas.